

Préavis N° 03-2023

Demande de crédit pour rénovations fenêtres, armoires et parois classes et sanitaires au collège du Martinet, bâtiments A et C

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Dans sa séance du 1^{er} mars 2023.
- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la Commission des Finances.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide

- D'adopter le préavis N°03-2023 Demande de crédit pour rénovations fenêtres, armoires et parois classes et sanitaires au collège du Martinet, bâtiments A et C.
- D'accorder un crédit de CHF 103'950.-- TTC au Comité de Direction pour les rénovations des fenêtres, des armoires, des salles de classe et des sanitaires aux bâtiment A-C du Martinet.
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes ou l'emprunt pour l'investissement de ces rénovations.
- D'autoriser le Comité de Direction à amortir les montants qui ont lieu d'être amortis sur 10 ans, dès clôture du préavis

Pour le Bureau :

La Présidente :



Dominique Perren

La Secrétaire :



Christine Noverraz

*Le référendum doit être annoncé par écrit à la Préfecture du District de Nyon dans un délai de **dix jours** (art. 110 al.1 et suivants LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, le Préfet prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public des communes membres (art. 110 al.3 et suivants LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 et suivants LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera **prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera **prolongé de 10 jours** (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie)*